N° de Téléphone

N° de Fax

AFT
Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports.

TAXE D'APPRENTISSAGE
BORDEREAU DE VERSEMENT 2009
Collecteur agréé (OCTA). Habilitation du Ministère de l'Éducation Nationale

N° référence A.F.T.

Nbre de salariés | Code NAF obligatoire

A COMPLÉTER OU À MODIFIER LE CAS ÉCHÉANT

Numéro SIRET obligatoire

ÉLÉMENTS FIGURANT SUR VOTRE DÉCLARATION DE T.V.A.

RECETTE	N° DE DOSSIER	CLÉ	RÉG.	INSP.

IMPORTANT : AVEZ-VOUS DES APPRENTIS ? *Cochez la case :* OUI ☐ NON ☐ – SI OUI, COMBIEN ? ☐☐

Afin de respecter la loi, joignez-nous les contrats d'apprentissage :

VERSEMENT INTÉGRAL AFI1

(pas de centimes)

Si la taxe brute est inférieure à 305 €, elle n'est pas soumise au barème de répartition (hors quota)

A calculer pour mémoire si vous avez à indiquer des sommes dans AFI2, AFI3, ou AFI4

A	B	C	D	E
SALAIRES BRUTS 2008	TAXE BRUTE	QUOTA APPRENTISSAGE = 52 % x B	FNDMA = 22 % x B	HORS QUOTA = B – C
DADS 1 (case 16 A)	x 0,5% = ou x 0,6% =			

UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES D'AU MOINS 250 SALARIÉS*

***ATTENTION NOUVELLE LOI :**
Pour toute entreprise d'au moins **250 salariés ayant moins de 3 %** de salariés de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.
LE TAUX PASSE DE 0,5 À 0,6 %.

Cachet :

Date : Signature :

Un doute sur votre calcul ?

Un coup de fil 01 42 12 51 34
Un coup de fax 0 800 670 560
E-mail : dkakoun@aft-iftim.com

AFI2 DÉPENSES EXONÉRATOIRES DÉJÀ ENGAGÉES

F	Frais de stage dans l'entreprise limité à 4 % de B	Niveaux 4 et 5 : BEP - CAP - BAC	FA
		Niveaux 2 et 3 : BAC + 2 - BAC + 3 - BAC + 4	FB
		Niveau 1 : BAC + 5	FC

AFI3 SOMMES DÉJÀ VERSÉES À DES OCTA

G	Versement du quota		
H	Activités complémentaires et économie sociale et familiale	HORS QUOTA	ESF
I	Niveaux 4 et 5 : BEP - CAP - BAC		A
J	Niveaux 2 et 3 : BAC + 2 - BAC + 3 - BAC + 4		B
K	Niveau 1 : BAC + 5		C
L	FNDMA		

AFI4 COÛT DE FORMATION APPRENTI(S) DÉJÀ VERSÉ AU(X) OCTA

M	ATTENTION : En application de la loi, les sociétés ont l'obligation de verser la totalité de leur taxe à un organisme collecteur	QU	

O	N
MONTANT DU REÇU LIBÉRATOIRE B – N	TOTAL EXONÉRATOIRE Somme de F à M

P	Q
SALAIRES BRUTS 2008 (reporter case A)	Contribution additionnelle à la taxe d'apprentissage*
x 0,18% =	

L'AFT a l'obligation de reverser intégralement cette contribution au Trésor Public.

ADHÉSION AFT 2009

(cochez la case) → ☐ R COTISATION 25,00 €

MONTANT TOTAL DU VERSEMENT

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de l'A.F.T., et de l'adresser ACCOMPAGNÉ des deux premiers exemplaires de ce bordereau à :
A.F.T. Taxe d'Apprentissage
Libre Réponse - N° 933-75 - 75851 PARIS CEDEX 17
POUR LE 28 FÉVRIER 2009

S TOTAL GÉNÉRAL O + Q + R (montant à payer)

CADRE RÉSERVÉ À L'ENTREPRISE

CADRE RÉSERVÉ À L'AFT

CFA | ECO

MONTANT